



MAIRIE DE CHAMBOLLE-MUSIGNY
21220

☎ 03 80 62 86 94

mairiechambolle-musigny@wanadoo.fr

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Canton de LONGVIC



REUNION DU 20 MARS 2024

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 15 février 2024.

FONGIBILITE DES CREDITS

Le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

En outre, cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2023/52 du 25/09/2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Chambolle-Musigny;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal, par 10 voix :

- Approuve le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Chambolle-Musigny, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	728 511,28 €	353 840,53 €
Dépenses	652 650,51 €	285 351,80 €
Résultat de l'exercice	75 860,77 €	68 488,73 €
Excédent antérieur	96 762,32 €	
Déficit antérieur		27 620,74 €
Résultat global de clôture	172 623,09 €	40 867,99 €

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le résultat de l'année 2023 comme suit :

Excédent de fonctionnement :	172 623,09 €
Excédent d'investissement :	40 867,99 €
Restes à réaliser (dépenses investissement) :	220 440,58 €
Restes à réaliser (recettes investissement) :	114 245,30 €
Besoin de financement :	65 327,29 €

Le conseil municipal décide l'affectation des résultats comme suit :

Compte 001 (investissement recette) :	40 867,99 €
Compte 1068 (besoin d'investissement) :	65 327,29 €
Compte 002 (fonctionnement recettes) :	107 295,80 €

BUDGET PRIMITIF 2024

Le conseil municipal, par 11 voix, vote le budget primitif 2024 lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	520 000,00 €	358 190,00 €
Recettes	520 000,00 €	358 190,00 €

EMPRUNTS 2024

OBJET	MONTANT DU PRÊT	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	NBRE DE MOIS	ORGANISME	ECHÉANCE AMORTISSEMENT	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE
LOGEMENT CURE	150 000,00 €	07/10/2017	07/10/2024	169	Banque Populaire	ANNUELLE	11 444,16 €	183,11 €	11 627,27 €
LOG + SALLE DE REUNION MAIRIE	180 000,00 €	25/01/2020	25/10/2031	144	Caisse d'Epargne	TRIMESTRIELLE	14 827,37 €	871,79 €	15 699,16 €
TOTAL							26 271,53 €	1 054,90 €	27 326,43 €

Seuls deux emprunts sont en cours. L'emprunt concernant le logement de la Cure, rue de l'Eglise, sera soldé en octobre 2024.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Elections européennes** : elles auront lieu le 9 juin 2024 à la salle du conseil de la mairie.
Pour savoir si vous êtes inscrits sur les listes électorales, connectez-vous au site **Service public.fr**.
Date limite d'inscription sur les listes électorales via la télé-procédure en ligne : **le mercredi 1er mai 2024**.
Date limite d'inscription sur les listes électorales par le dépôt ou l'envoi du formulaire papier en mairie : **le vendredi 3 mai 2024. Une permanence sera assurée le vendredi 3 mai de 8h00 à 12h00**.
Date limite de demandes d'inscription "dérogatoires" sur les listes électorales au titre de l'article L.30 code électoral : 10e jour avant le 1er tour de scrutin **soit le jeudi 30 mai 2024**.

- **Hommage à Caroline Aigle** le 21 août 2024 au cimetière de Chambolle-Musigny organisé par l'Association Les Amis de la 102.

- **Conseil Municipal des Jeunes** : compte rendu en pièce jointe.

Prochaines réunions :

Conseil municipal le 25/04/2024 à 20h00
Fin de la séance à 22h30